

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Mise en place d'une recyclerie à Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle1), et notamment la réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant d'ici à 2014, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé le 26 octobre 2011 un accord cadre de partenariat avec l'ADEME visant la réalisation d'un Programme local de prévention des déchets (PLPD) sur les cinq prochaines années.

L'objectif est de définir les actions à mettre en œuvre pour réduire la quantité des déchets produits sur le territoire communautaire en y associant tous les acteurs concernés.

Parmi ces actions, la Communauté urbaine prévoit la mise en œuvre de trois recycleries sur son territoire. Ces trois projets sont inscrits aux contrats de co développement 2012-2014 des communes de Bègles, Bordeaux et Pessac.

Ces projets correspondent à notre volonté commune de développer une nouvelle politique de prévention et gestion des déchets, notamment par l'apport de dispositifs pédagogiques performants et par sa contribution à la réduction des déchets ménagers et assimilés.

En effet, les quatre grandes fonctions d'une recyclerie sont les suivantes :

- La collecte séparative des objets,
- Le tri/ le contrôle/ le nettoyage/ la réparation de ces objets,
- Leur revente,
- L'éducation à l'environnement.

D'autres enjeux entrent également en ligne de compte, puisque les enjeux d'une recyclerie se positionnent selon trois axes :

- environnement, par le réemploi, la prévention et la sensibilisation au changement des comportements,
- social, par l'emploi, l'insertion et la formation, au travers de l'animation locale et de la participation au service public,
- économie, par l'autofinancement et la réduction du coût de la gestion des déchets notamment,

Toutefois, la mise en œuvre de ces trois équipements doit se dérouler dans le cadre d'une procédure d'appel à projets.

Dans l'attente du lancement de cette démarche et sur la base du contrat de co développement entre notre Etablissement public et la Ville de Bordeaux, il est proposé de mettre temporairement à disposition de l'association Atelier D'éco Solidaire, un local permettant de garantir la continuité des activités de recycleries qu'elle développe sur l'agglomération.

Cette mise à disposition permettra de bénéficier d'un retour d'expérience sur cette activité, qui viendra alimenter la démarche d'appel à projets précitée.

A ce titre, un local situé 6 rue de la Motte Picquet, objet d'un bail principal signé le 4 novembre 2011 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la SCI KONSTRIMEX, sera mis à disposition de l'association Atelier D'éco Solidaire, conformément aux termes d'une convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi du 3 août 2009 relative a la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
VU la signature de l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME, en date du 26 octobre 2011
VU la signature du contrat de co développement entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il convient de développer une nouvelle politique des déchets, notamment par l'apport de dispositifs pédagogiques performants et par une contribution à la réduction des déchets ménagers et assimilés dans l'attente du lancement de la démarche d'appel à projets et sur la base du contrat de co développement signé entre notre Etablissement et la Ville de Bordeaux

Pour permettre la continuité des activités de recyclerie qu'elle développe, il convient de mettre temporairement à disposition un local à la disposition de l'association Atelier d'Eco Solidaire

DECIDE

Article unique :

Un local situé 6 rue de la Motte Picquet est temporairement mis à disposition de l'association Atelier Eco Solidaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2012

M. DIDIER CAZABONNE